

Comment acquérir des ressources numériques en bibliothèque publique ?

Marchés publics d'achats de ressources numériques :
principes, précautions, conseils
(présentation par Marc Maisonneuve)

Médiathèque Marguerite Duras, Paris , le 12 octobre 2021



Quels usages veut-on encourager ?

Quelles solutions techniques adopter pour cela ?

Que faut-il inscrire dans les marchés d'acquisition de ressources numériques pour y parvenir ?



Médiathèque Numérique est un Service de Vidéo à la Demande accessible aux abonnés ayant plus de 14 ans, dans la limite de 2 vidéos par mois.

Avec plus de 5000 vidéos mises à jour tous les mois : films, documentaires, dessins animés, théâtre, séries tv...

Compatible PC, Tablette et Smartphone.



Cafeyn propose près de 600 titres de presse consultables en ligne : actualités, culture, cuisine, féminin, sport, jeunesse...

Accès illimité, sur PC, Tablette et Smartphone.



La Cité de la Musique propose des concerts audio et vidéo, des documentaires, des guides d'écoute multimédia...

Accès illimité, sur PC, Tablette et Smartphone.



ToutApprendre propose de l'autoformation en ligne incluant du soutien scolaire, code de la route, méthodes de langue...

Cette ressource numérique est en accès illimité sur Internet et sur mobile.

Peut-on espérer développer l'utilisation des ressources numériques si l'on impose à l'utilisateur de :

- parcourir une longue liste de titres afin d'identifier ceux qui peuvent ou ne peuvent pas répondre à ses attentes,
- consulter le moteur de recherche de chacune de ces ressources numériques, en faisant l'effort d'apprendre à utiliser chacun de ces moteurs
- créer un compte sur chaque site avec un identifiant et un mot de passe définis de manière contrainte, propres au site et à mémoriser pour la prochaine utilisation ?



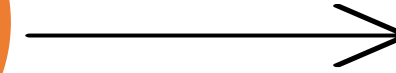
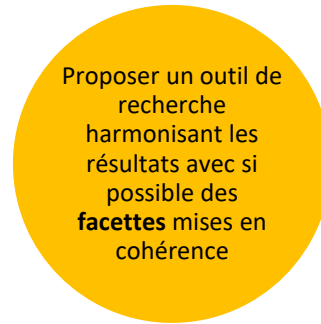
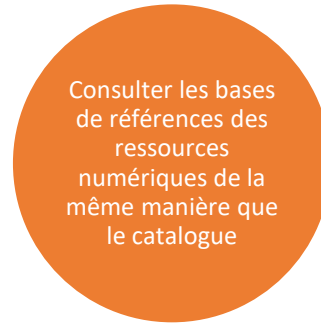




Obtenir des éditeurs une **délégation du contrôle d'accès** (c'est la bibliothèque qui s'engage à ne rendre accessible une ressource donnée qu'à ses propres usagers régulièrement inscrits).



Mettre en œuvre une **solution d'authentification unique** (dite SSO) afin de transmettre les informations de session du portail -> chaque titre de ressources numériques.



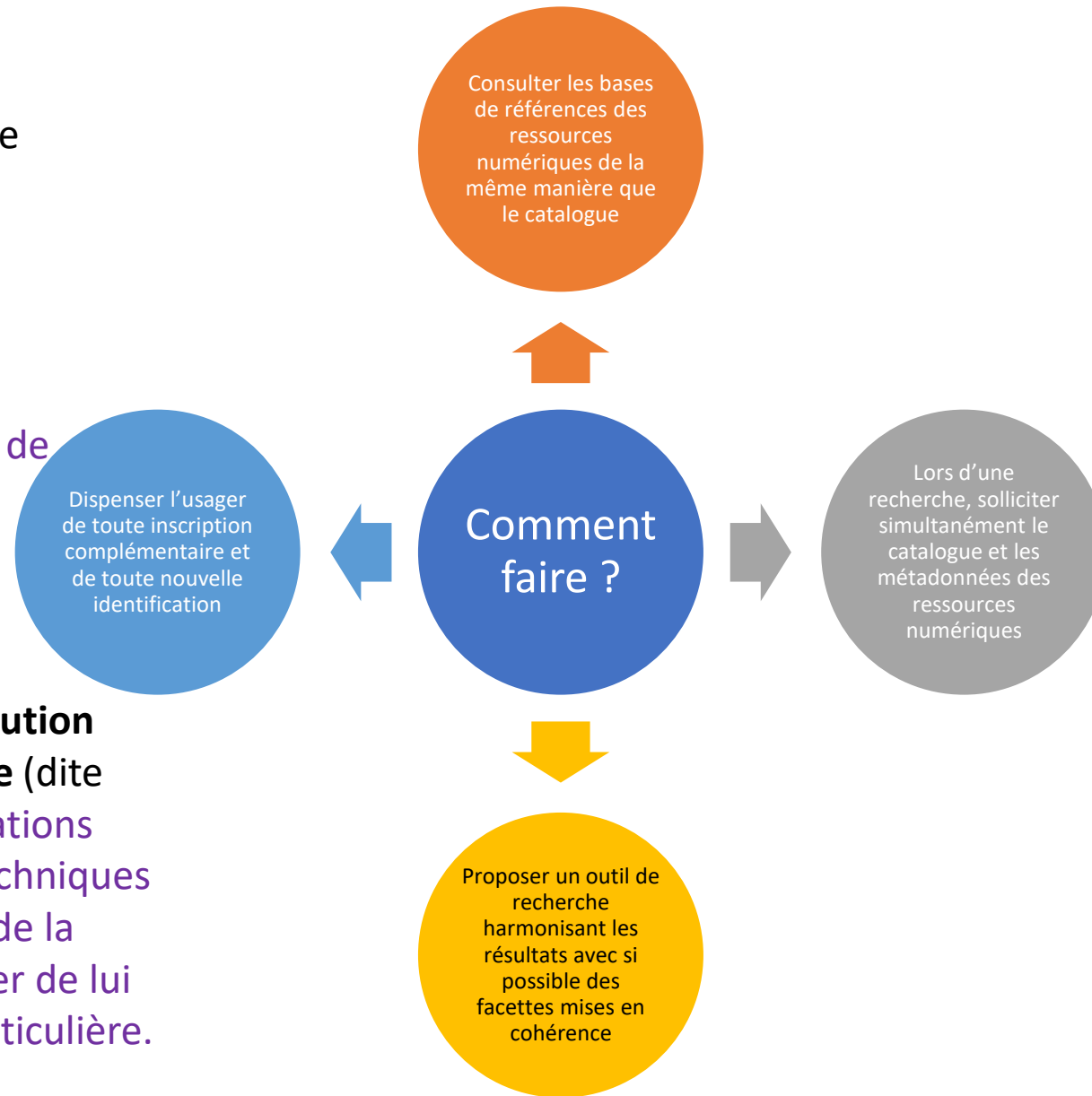
Proposer un service de **recherche unifiée** : un moteur d'indexation et de recherche (Solr, Elasticsearch) reçoit périodiquement copie du catalogue et des métadonnées des ressources numériques; il prépare les facettes.

et / ou

Proposer un service de **recherche fédérée** : un outil prend en charge la soumission de requêtes (en adaptant la forme) au catalogue et aux moteurs de recherche de chacune des ressources numériques; il effectue un dédoublonnage à la volée des réponses fournies par ces différents moteurs mais ne propose pas de facettes.

Obtenir des éditeurs une **délégation du contrôle d'accès** : s'assurer que l'éditeur renonce à la création d'un compte spécifique pour chaque usager, obtenir un droit de consultation sur place pour tous.

Mettre en œuvre une **solution d'authentification unique** (dite SSO) : obtenir les informations relatives aux solutions techniques supportées par l'éditeur de la ressource ou même tenter de lui imposer une solution particulière.



Proposer un service de **recherche unifiée** : acquérir le droit de copie des métadonnées et le service de fourniture périodique de ces métadonnées accompagné d'un descriptif de celles-ci.

et / ou

Proposer un service de **recherche fédérée** : obtenir les informations techniques et le cas échéant la mise à disposition d'une solution technique particulière (comme un web service) permettant d'interroger chaque titre de ressources numériques.

Quelques autres précautions



L'éditeur ne conçoit que rarement son offre pour répondre aux besoins des bibliothèques. Il vise généralement un marché plus large et pourrait être tenté de collecter des données d'usage lui permettant de démarcher ensuite vos usagers. Entreprise commerciale, l'éditeur peut également apprécier des sources de revenus complémentaires, liés à la revente des données d'usage.

Des engagements doivent être pris concernant le respect de la protection des données personnelles, avec une application des dispositions du RGPD.



Quelques autres précautions



Le service que vous offrez doit être accessible aux personnes en situation de handicap.

Si la consultation de la ressources numériques sollicite à un moment ou à un autre la plateforme de l'éditeur, celle-ci doit respecter – tout comme l'outil de recherche que vous proposez aux usagers - les exigences d'accessibilité numérique.

Des engagements doivent être pris par l'éditeur concernant le respect du [RGAA v4.1](#) ou dans le cas d'un éditeur étranger des directives pour l'accessibilité du contenu Web [WCAG 2.1](#) émanant du W3C





Trois démarches envisageables

Je propose les ressources intéressantes
quelles qu'en soient les conditions d'accès

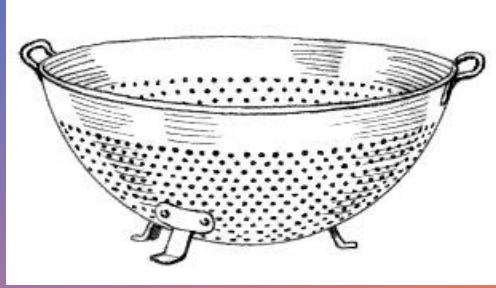
- Donner priorité à l'intérêt bibliothéconomique d'une ressource,
- Se caler sur les possibilités techniques proposées par l'éditeur de cette ressource,
- Tenter de rendre acceptables les conditions d'accès des usagers à la diversité des ressources.

1



○

+



Trois démarches envisageables

Je ne propose que les ressources me permettant de garantir une grande facilité d'accès



②

- Imposer un cadre technique minimal aux éditeurs garantissant la possibilité de mettre en oeuvre un outil de recherche adapté et un accès fluide,
- Ne retenir que les ressources numériques conformes à ce cadre technique quitte à appauvrir l'offre.

○

+



Trois démarches envisageables

Je retiens un prestataire qui fournit une solution technique facilitant l'accès aux ressources numériques

③






- S'appuyer sur un intermédiaire type CVS, Archimed, EBSCO... qui supporte les charges exploitation à votre place (négociation avec les éditeurs, import périodique des métadonnées, paramétrage du moteur de recherche pour l'import des métadonnées, mise en oeuvre d'une solution d'identification unique).
- Veiller à ce que cet intermédiaire propose une fonction de recherche portant sur les métadonnées de l'ensemble des ressources numériques auxquelles la bibliothèque s'est abonnée.
- Obtenir de cet intermédiaire un dispositif facilitant l'intégration de cette fonction dans votre portail.
- Eventuellement, demander en complément l'intégration du catalogue dans l'outil de recherche proposé.

En bref, quelques dispositions techniques

①

②

③

<p>Je propose les ressources intéressantes quelles qu'en soient les conditions d'accès</p>	<p>Je ne propose que les ressources me permettant de garantir une grande facilité d'accès</p>		<p>Je retiens un prestataire qui fournit une solution technique facilitant l'accès aux ressources numériques</p>
<p>Exigences de respect du RGPD et d'un outil de consultation de la ressource numérique conforme aux exigences d'accessibilité numérique (RGAA).</p>			
	<p>Mise en œuvre d'une solution technique <u>dispensant l'utilisateur d'une création de compte</u> sur le site de l'éditeur ou du prestataire. Mise en œuvre d'une solution technique <u>dispensant l'utilisateur d'une identification</u> sur le site de l'éditeur ou du prestataire (solution d'authentification unique avec transfert des informations de sessions du portail -> site de l'éditeur ou du prestataire).</p>		
	<p>Si je souhaite proposer un service de <u>recherche unifiée</u> : remise périodique des métadonnées, dans un format à plat documenté (périodicité et solution technique de remise des métadonnées à négocier suivant particularités de la ressource). Si j'accepte de proposer un simple service de <u>recherche fédérée</u> : mise à disposition d'une solution technique documentée permettant d'interroger la plateforme (web services, API...), assistance technique pour faciliter sa mise en œuvre et son maintien en conditions opérationnelles. Signalement des évolutions techniques par l'éditeur et cela avec un préavis de 30 jours.</p>		<p>Mise à disposition d'une solution technique documentée permettant d'<u>interroger l'ensemble des ressources numériques</u> (web services, API...), assistance technique pour faciliter sa mise en œuvre et son maintien en conditions opérationnelles. Signalement des évolutions techniques par le prestataire et cela avec un préavis de 90 jours.</p>

En bref, quelques clauses juridiques

S'agissant de droits d'auteur, définir précisément les droits que l'on souhaite acquérir; il ne sera pas possible d'invoquer le silence du contrat.

	Droit de représentation	Droit de reproduction
Métadonnées	<p>Acquérir le droit d'affichage des métadonnées</p> <ul style="list-style-type: none">• par l'outil de recherche proposé sur le portail de la médiathèque,• dans les murs et hors les murs,• par toute personne, inscrite ou non inscrite, usager ou professionnel,• sans limitation géographique,• au moyen de tout dispositif numérique (poste informatique, tablette, smartphone...).	<p>Si recherche unifiée : acquérir le droit de copie périodique des métadonnées dans un moteur de recherche, sans aucune rediffusion de ces métadonnées.</p> <p>Négocier la périodicité de cette fourniture d'une copie des métadonnées.</p>
Documents primaires	<p>Acquérir le droit de consultation des documents</p> <ul style="list-style-type: none">• si possible depuis tous les postes installés dans les murs de la médiathèque (poste informatique, tablette) par toute personne, inscrite ou non inscrite, usager ou professionnel,• à distance par les seuls usagers régulièrement inscrits et dont l'inscription est en cours de validité, et de préférence sans limitation géographique, au moyen de tout dispositif numérique (poste informatique, tablette, smartphone...).	<p>(N'est utile que dans le cadre du prêt numérique en bibliothèque... mais les éditeurs vous imposeront d'eux-mêmes une licence très précise et tout à fait encadrée.)</p>



Rendre les ressources numériques facilement accessibles... une tâche lourde et relativement complexe qui mobilise des compétences variées (connaissance des usages, des solutions techniques, des droits d'auteur...)

